



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Les conséquences de la loi pour le plein emploi sur les statistiques d'inscrits à France Travail**

Assemblée plénière du CRIES d'Île-de-France  
17 décembre 2025

# La loi pour le plein emploi affecte les statistiques des inscrits à France Travail à partir de janvier 2025

## Inscription systématique à France Travail

- Des demandeurs du RSA et des bénéficiaires du RSA
- Des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales (CEJ, PACEA)
- Des personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi

## Diagnostic commun et orientation par les opérateurs du réseau pour l'emploi

- Orientation dans trois nouveaux parcours d'accompagnement : professionnel, socio-professionnel et social
- Signature d'un contrat d'engagement unifié avec des engagements réciproques

## Nouveau système de contrôle et sanctions des demandeurs d'emploi

- Contrôle rénové de la recherche d'emploi géré par des plateformes dédiées
- Décret relatif aux sanctions des demandeurs d'emploi mis en œuvre en juin 2025 :
  - Fin des radiations automatiques dès le premier manquement
  - Nouveau régime de sanctions graduées et proportionnées (« suspension-remobilisation »)

# Principales recommandations du groupe de travail du CNIS

## Groupe de travail du Cnis de décembre 2023 à juin 2024

- Partenaires sociaux, Dares, Insee et SSP, DGEFP, Cnaf, France Travail, UNML, experts, associations,...

## Publication du rapport N°166 du Cnis en septembre 2024

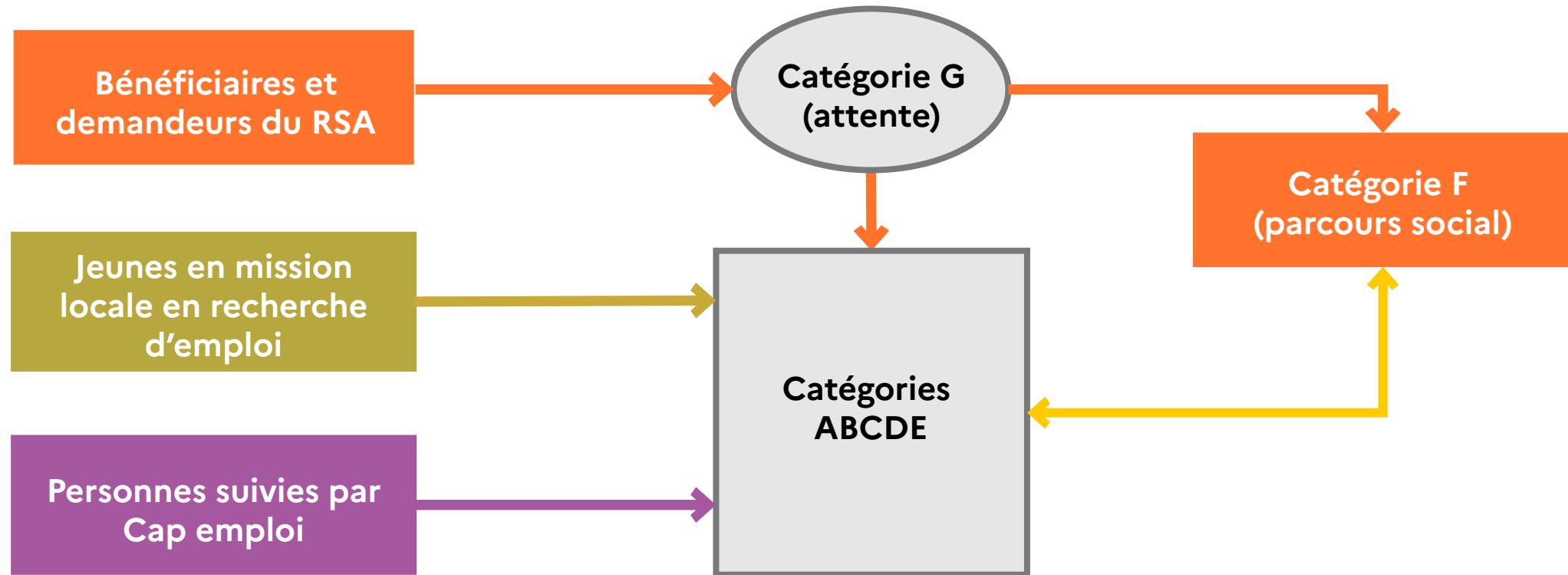
- Conséquence de la mise en place de la loi « pour le plein emploi » sur les statistiques de demandeurs d'emploi

## Créer 2 nouvelles catégories statistiques pour mieux répertorier les publics ciblés par la loi

- Catégorie F pour les personnes en parcours social
- Catégorie G pour les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation

## Publier des séries complémentaires pour faciliter l'interprétation des données

# Parcours des publics concernés par l'inscription systématique à France Travail



# Evolution de la procédure d'actualisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier

## Dispense d'actualisation

- Pour les nouveaux inscrits non-indemnisables en attente de signature de leur contrat d'engagement
- Pour les bénéficiaires du RSA en attente d'orientation (en catégorie G) ou orientés en parcours social (en catégorie F)

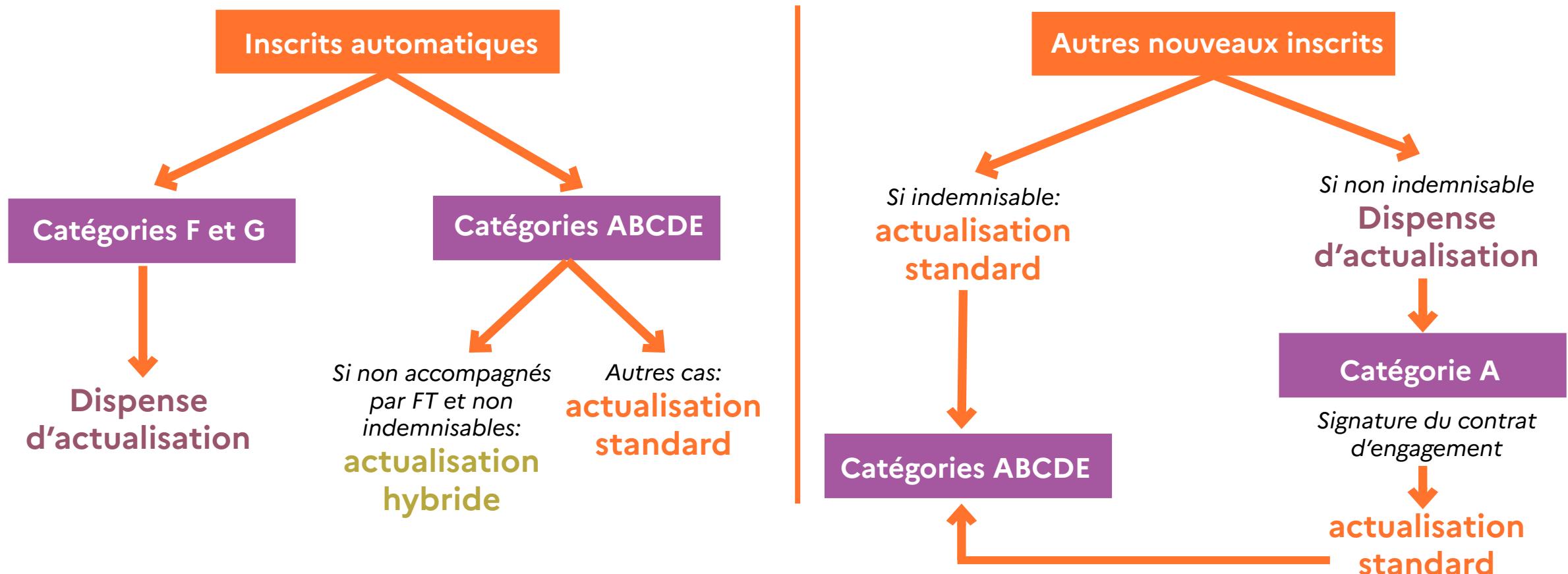
## Actualisation hybride

- Pour les nouveaux publics non accompagnés par France Travail et non indemnisables
- Un défaut d'actualisation ne rompt pas l'inscription à France Travail ni l'accompagnement en cours
- Comptabilisés uniquement dans les flux d'entrées et de sorties des listes de France Travail

## Actualisation standard

- Pour les demandeurs d'emploi indemnisables ou accompagnés par France Travail (y compris nouveaux publics)

# Evolution de la procédure d'actualisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier



# Les inscrits à France Travail fin octobre 2025 : nouveaux publics

837 800

inscrits en catégorie G fin octobre

Dès fin janvier, près de 700 000 individus ont été inscrits et comptabilisés en catégorie d'attente.

Certains dossiers restent en attente de traitement

Enjeu d'interconnexion des SI de France Travail et des conseils départementaux

230 500

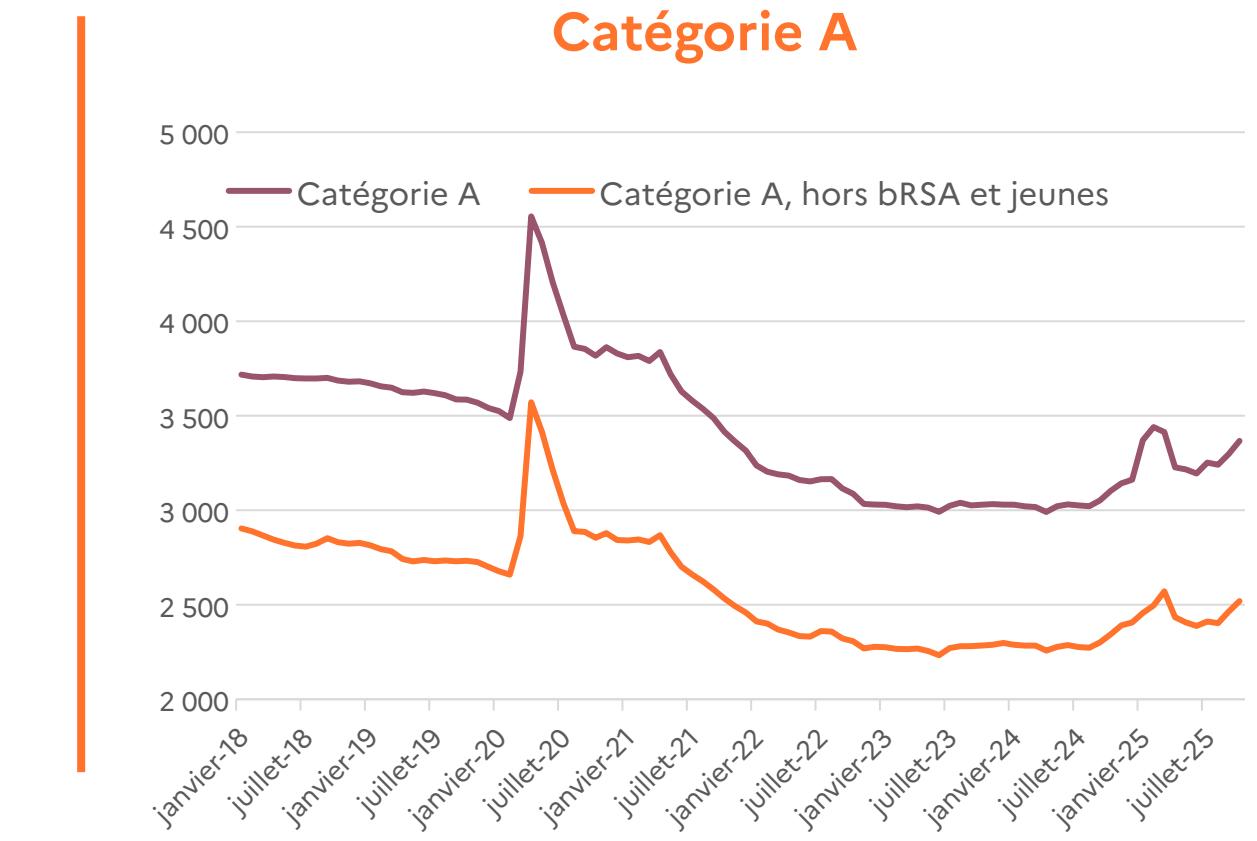
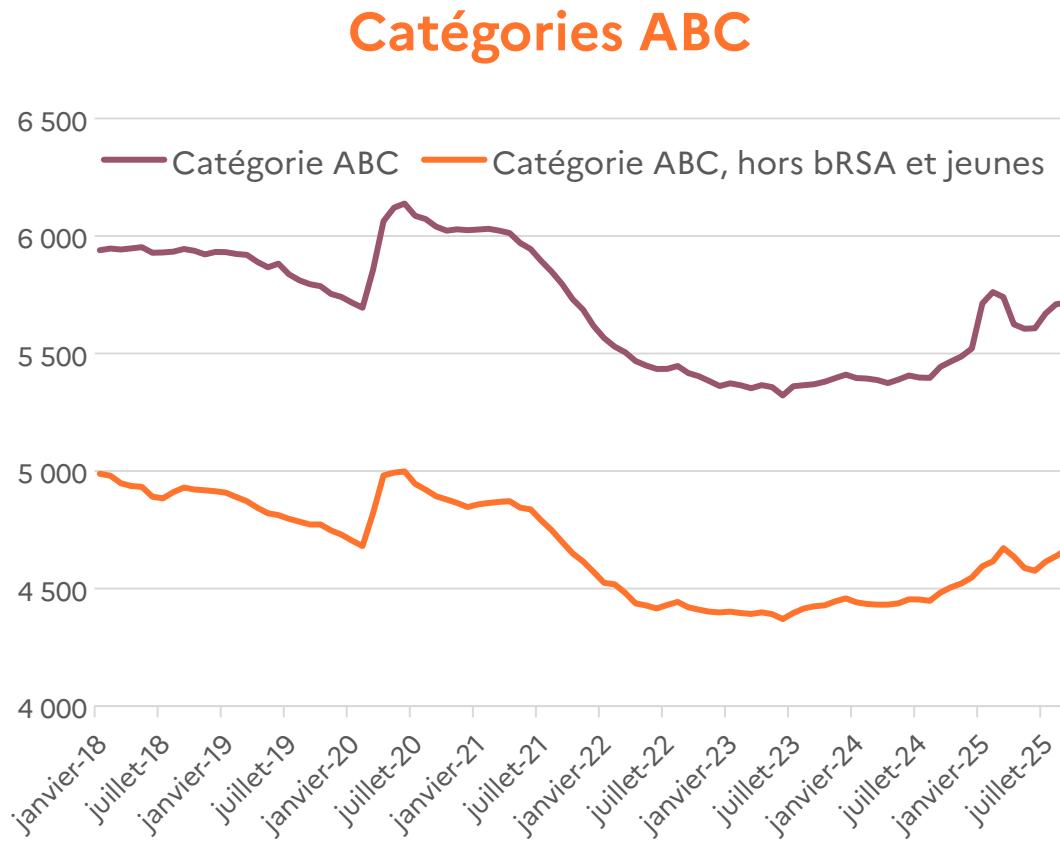
inscrits en catégorie F fin octobre

Montée en charge des entrées en parcours social.

Accompagnement par les conseils départementaux, à destination des publics confrontés à des **freins au retour à l'emploi**

# Séries hors nouveaux publics inscrits automatiquement

Séries CVS-CJO, France entière.



## Le décret relatif au nouveau régime de sanctions

- Entré en vigueur **en juin 2025**, ce décret met fin aux **radiations automatiques** dès le premier manquement
- En **octobre 2025**, **2 200 sorties** des catégories **A, B, C** à la suite d'une radiation, contre **45 000** en moyenne au **1er trimestre 2025**.
- Constitution **d'un contrefactuel pour assurer la comparabilité des évolutions** par rapport à la période antérieure au décret
- En l'absence de décret, le nombre d'inscrits aurait été moins élevé de l'ordre de 127 000 en octobre en catégories A, B, C et 98 000 en catégorie A.

## Résultats du 3<sup>e</sup> trimestre 2025 pour les catégories historiques

	Catégorie A	Catégories ABC
Champ complet	3,3 millions +1,6 %	5,7 millions +1,5 %
Hors bénéficiaires du RSA et jeunes	+0,7 %	+0,8 %
Hors bénéficiaires du RSA et jeunes, hors décret sanctions	-1,0 %	-0,3 %

Source : France Travail-Dares, STMT

Note : Niveaux moyen au T3 2025 et évolutions par rapport au T2, données CVS-CJO.

# Des enjeux de communication

Publication trimestrielle simplifiée avec des indicateurs complémentaires pour commenter l'évolution conjoncturelle du marché du travail

## Communication transparente auprès des utilisateurs

- Avertissements explicites concernant les évolutions.
- Outil de datavisualisation mis à jour sur le site de la Dares

## Communication pédagogique auprès des médias

- Conférence de presse en février 2025 pour expliquer les évolutions statistiques engendrées par la LPE avant la publication des chiffres du 1<sup>er</sup> mois
- Communiqué de presse
- Point presse en avril 2025 pour accompagner les journalistes dans la lecture des chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre

### Les inscrits à France Travail au 3<sup>e</sup> trimestre 2025

En moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2025 en France hors Mayotte, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en activité d'orientation ni en parcours social n'établit à 6 465 600 (catégories A, B, C, D, E). En moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 178 500 sont inscrites en parcours social (catégorie E, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables) et 867 200 personnes sont en activité d'orientation par le niveau pour l'emploi (catégorie G, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables).

En moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en sens de recherche d'emploi (catégories A, B, C) n'établit à 5 686 300. Parmi eux, 3 363 500 sont sans emploi (catégorie A) et 2 434 800 exercent une activité réduite (catégorie E, C).

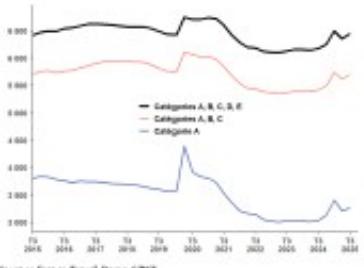
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en activité d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) croît de 1,5 % (992 200) et augmente de 4,4 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 1,5 % sur le trimestre (486 200) et croît de 5,3 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie G croît de 1,6 % (621 100) ce trimestre et augmente de 7,6 % sur un an.

Sur un champ non affecté par l'instauration automatique de nouveaux publics, hors bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et

l'accompagnement (RSA), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en accompagnement insertion des jeunes (A2J), le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 0,7 % ce trimestre et croît de 6,0 % sur un an (voir les avertissements pour des clés de lecture de ces statistiques).

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories A, B, C, D, E et A

En millions, France hors Mayotte  
Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables



Source : France Travail-Dares, SITMT.

**Avertissements**  
Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en activité d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2024 et 2025, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certaines publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. encadré 2).

En moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, le nombre de indications par mois est de 2 000 contre 45 000 au 1er trimestre 2025. Sans la mise en application du décret, le nombre d'inscrits aurait été moins élevé au 3<sup>e</sup> trimestre, de l'ordre de 65 000 en catégorie A et 80 000 en catégories A,B,C. Sur le champ des aides complémentaires (hors bénéficiaires du RSA, et jeunes en CEJ, A2J, Paos), il est estimé qu'en l'absence de ce décret, l'évolution du nombre d'inscrits au troisième trimestre 2025 aurait été de l'ordre de +0,5 % pour la catégorie A et de -0,3 % pour les catégories A,B,C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail.

# Des reprises presse qui montrent une bonne compréhension des évolutions, même si la confusion entre chômage et inscription à FT persiste



**Hausse du chômage (catégorie A) au 1er trimestre, "fortement affectée" par des changements de règles, 28 avril 2025**



**L'augmentation du nombre de chômeurs en catégories ABC estimée à +1,3 % au 1er trimestre 2025, 28 avril 2025**



**Les Echos**

**Hausse modérée du nombre de chômeurs en France, 28 avril 2025**



**Non, le nombre de chômeurs n'explose pas... mais il augmente, 28 avril 2025**

## Une diffusion de l'information à l'échelle régionale

**Mise à disposition d'une information statistique fine sur le site internet de la Dares :**

- Chaque mois, les séries par région, département et zone d'emploi, déclinées selon les caractéristiques des inscrits
- Une fois par an (T4), les séries de DEFM A et ABC par commune

**La Dares transmet des statistiques locales aux services régionaux du ministère**

- Le réseau des **Services « études statistiques évaluation » (Sese)** utilise cette information pour analyser la prise en charge des demandeurs d'emploi sur leurs territoires
- Les Sese sont le relai de la diffusion de cette information auprès des acteurs locaux
- Communication des avertissements et précautions d'interprétation déclinées à l'échelon territorial

# Pour en savoir plus

- [Les inscrits à France Travail \(données mensuelles\)](#)
- [Les inscrits à France Travail \(données trimestrielles\)](#)
- [Conséquences de la mise en place de la loi pour le plein emploi sur les statistiques de demandeurs d'emploi, rapport du Cnis N°166, septembre 2024](#)